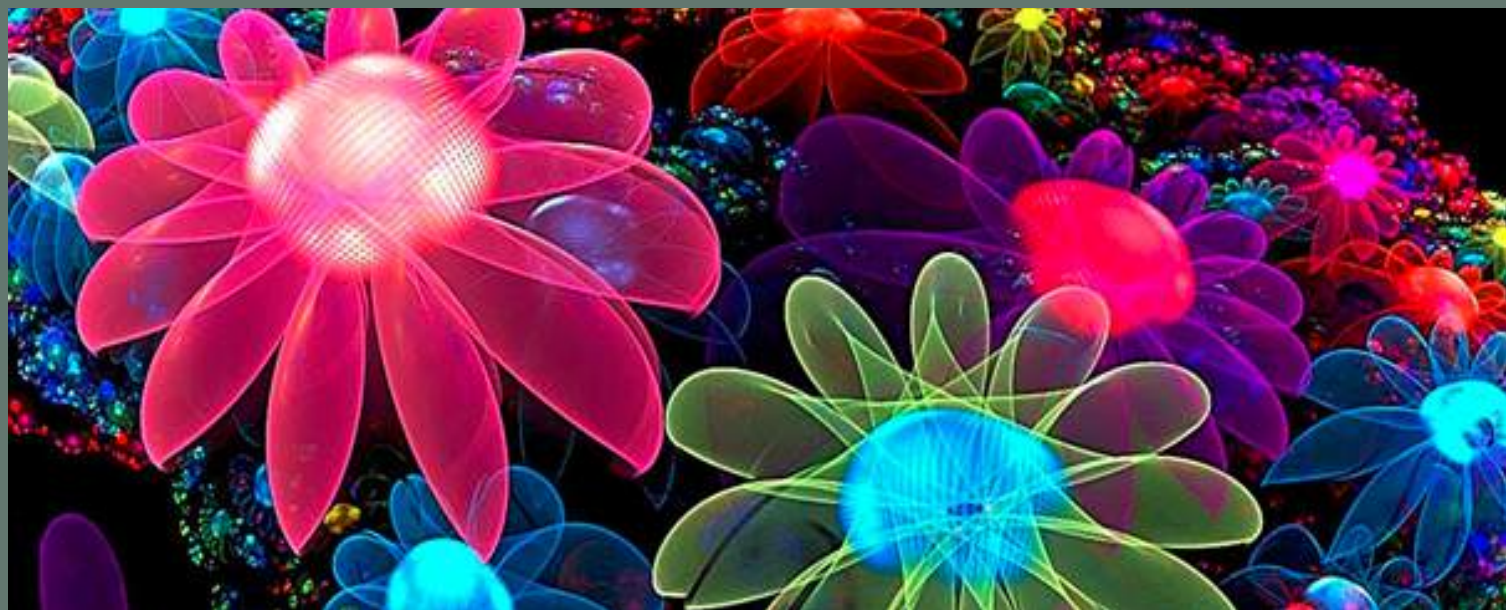


# LA GAZETTE DU M'

*Le bulletin d'information sur la médiation  
Tribunal administratif de Bordeaux*



## *L'éditorial du M' :*

Dans cette nouvelle édition de la Gazette du M', nous vous invitons à plonger dans un univers où les fleurs prennent vie sous forme de fractales et où l'art se réinvente avec humour. Nous avons choisi une artiste américaine, Lucia Heffernan qui croque nos amis les animaux avec talent pour nous accompagner durant notre balade printanière. Entre créativité et innovation, la médiation administrative, aussi nous questionne et nous bouscule.

Vous découvrirez le portrait de notre nouvelle collègue Séphora et de deux de nos médiateurs, dont la passion pour la mer et la plaisance ne se limite pas à une simple activité de loisirs, mais façonne également leur approche tout en nuance de la médiation. Naviguer exige une capacité à lire les signes, à anticiper les changements et à réagir avec calme face aux défis imprévus.

Au cours des dernières années, notre partenariat avec le Centre de Gestion de la Gironde s'est harmonieusement développé comme ces fleurs colorées qui symbolisent la vitalité de notre belle collaboration. Parole donnée à Mme Daniel, directrice juridique du CDG 33 pour un retour sur leur expérience de la médiation en territoriale.

Vous trouverez également les réflexions d'un juge administratif dont l'engagement pour le service public transcende les limites du métier pour devenir une véritable philosophie de vie. Désormais médiatrice, celle-ci s'efforce aujourd'hui de trouver des solutions pacifiques, durables et équitables aux conflits.

Dans cette balade, nous aurons également le plaisir de découvrir comment l'une de nos médiatrice, le Dr Parant-Sicet médecin expert, consultante pour INTERPOL dans le domaine des traumatismes et des agressions sexuelles, utilise nos micro-expressions et notre langage corporel, pour aider la victime à se reconstruire en douceur. Sur un autre plan, nous avons donné la parole à M. Guerpillon, ingénieur centralien renommé, expert incontesté des marchés publics et médiateur au TA de Bordeaux, qui partage ses techniques de médiation dans ce domaine très complexe.

Enfin, pour donner encore plus de sens à notre approche de l'Esprit humain, nous avons donné carte blanche au Dr Carof, notre superviseur, médecin psychiatre. Il nous invite à réfléchir, grâce au cinéma, aux questions d'Ethique à travers l'analyse du personnage complexe du film "American Psycho". En explorant les motivations profondes qui animent ce personnage emblématique, il nous rappelle que les questions existentielles et la quête de l'essentiel façonnent nos vies au quotidien.

Entre la médiation administrative et la voie juridictionnelle, nous disposons désormais **d'outils complémentaires** dans notre engagement envers la justice et l'équité.

# *L'Edito du Président du Tribunal administratif de Bordeaux*

## *Monsieur Gil Cornevaux*



“

*Le Tribunal administratif a continué à développer le recours à la médiation, puisqu'il a engagé 185 dossiers à son initiative en 2023 permettant une résolution des litiges dans plus de 60 % des cas.*

*En 2023 : 185 médiations engagées  
61% taux de réussite* ”

La médiation constitue une réponse à la judiciarisation toujours croissante des sociétés contemporaines et participe activement à ce que les prétoires soient moins encombrés.

L'originalité de ce mode alternatif de règlement des litiges, outre qu'il fait intervenir un tiers neutre, en l'espèce la ou le médiatrice ou médiateur, qui n'est ni juge, ni expert, ni arbitre, a donc comme objectif premier de créer ou de recréer du lien, de restaurer la confiance et les relations entre les parties.

Un autre atout de cette procédure est qu'elle déradicalise les relations entre les parties puisqu'elle repose sur un processus de négociation qui est fondée sur la liberté et la responsabilité des personnes.

Cette procédure permet plus encore que l'utilisateur soit au cœur de la résorption de son propre litige, il est pleinement actif. Cela me semble un point indispensable en réponse à l'attente toujours plus grande de nos concitoyens pour qu'ils conservent leur confiance en notre institution dans un contexte de défiance généralisée.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement non seulement l'équipe du tribunal administratif de Bordeaux en charge de la médiation pour son implication et leur recherche croissante d'amélioration de la méthodologie mais aussi la qualité et la compétence des médiateurs qui participent, dans le cadre de leur office, au côté de la fonction plus régaliennne du magistrat, à la préservation d'un Etat de droit serein et harmonieux.

# Bienvenue à notre nouvelle collègue, Séphora Clem



Séphora Clem, jeune femme de 27 ans originaire de la Martinique, s'est récemment installée dans l'hexagone en 2021 après avoir brillamment obtenu son master 2 en droit privé et sciences criminelles.

Engagée dans le domaine de la justice, elle occupe un poste comme agent contractuel au tribunal administratif de Bordeaux depuis le 1er février dernier, où elle apporte son expérience et son dynamisme au pôle médiation, sous la direction de Madame Tanguy.

Passionnée par son travail, Séphora s'investit également pleinement dans la préparation d'un concours difficile tout en assistant lorsque cela est possible à des médiations réelles aux côtés de l'un de nos médiateurs chevronné, Monsieur Caland.

Séphora possède une personnalité discrète et calme qui témoigne de sa force tranquille. Elle se distingue par sa capacité à écouter attentivement, à prendre des notes avec précision et à travailler de manière autonome. Séphora privilégie la pertinence et la qualité dans sa communication avec les autres. Son attitude pondérée et efficace se reflète dans son approche quotidienne de ses missions.

En dehors du travail, Séphora se qualifie d'épicurienne qui trouve du plaisir dans la pâtisserie et le montage vidéo. Elle chérit particulièrement sa famille.

Séphora découvre avec enthousiasme le rôle de la médiation dans le désengorgement de la juridiction et le règlement amiable des litiges, tout en appréciant « l'approche pédagogique du médiateur qui porte un regard personnel sur chaque affaire ».

Elle prépare les projets d'ordonnances, interagit avec les greffes de chambre via les logiciels professionnels avec lesquels nous travaillons.



Bienvenue à vous, Séphora !

# *Nos derniers recrutements*



Me Xavier Boissy

Avocat associé  
spécialiste en droit  
public depuis 19 ans  
et médiateur au TA  
de Bordeaux



Mary Boudinet

Juriste en protection  
juridique et  
médiatrice libérale,  
fondatrice de la  
“Kafet du médiateur  
et des apéros  
connectés”



Thomas Robinot

Médiateur  
assermenté à la  
Consommation.  
Formateur en  
communication et  
résolution des  
conflits

# *Deux portraits, une passion commune : la mer*

## *Me Florence Bachelet*

*Avocate associée en droit du travail*  
*Médiatrice au Tribunal administratif de Bordeaux*



“

Je pratique la voile depuis longtemps.

J'adore mettre les pieds sur un bateau, quitter le ponton, larguer les amarres.

Tout oublier, et me concentrer sur la marche du bateau.

On voudrait bien aller sur l'île en face, mais le vent est contraire, la mer est formée, non il vaut mieux contourner, se laisser porter par le courant.

Le vent tombe, on décide de hisser le spi, il se gonfle d'un coup, et hop c'est le coup d'accélérateur, on glisse, on règle la voile, on prend les vagues, on surfe, il y a beaucoup de puissance, on fait un tour de winch supplémentaire, on reprend de la drisse.

C'est généreux, jubilatoire.

On affale, on rehisser le génois, bien bordé, bien réglé, tout l'équipage au rappel, groupé, concentré, engagé, on va vite.

En bateau à voile, on ne va pas toujours où l'on veut, on s'abrite du mauvais temps à la cote, on découvre un nouveau port, Y'a plus de vent, on s'arrête, on attend la prochaine marée pour redémarrer.

Et comment se fait il que pour aller tout droit, on soit obligé de tirer des bords ?

Et pourquoi ne vise-t-on pas toujours l'endroit où l'on va, pourquoi dérive-t-on ?

Le vent nous oblige, les courants aussi. Ces forces sont plus fortes que nous.

Il faut rester humble, se laisser guider, porter, glisser, tout en restant attentif, concentré, précis.

Tout compte.

Vous l'aurez compris, c'est comme en médiation pour moi,

L'équipage est autour de la table, concentré,

On ne sait pas où l'on va, qu'elle sera la solution, mais on glisse des mots, on se laisse guider par des réponses, on écoute, on contourne, on y revient, on reprend, on avance, et on règle, avec précision, doucement, pour que les émotions se libèrent et que des solutions émergent.

N'est-ce pas en bateau à voile que l'on a découvert des terres inconnues ?

Et les marins vous le diront, ce qui se dit à bord reste à bord, comme en médiation.

Au fond chaque médiation est un départ, une aventure, et c'est bien elle qui nous plait.

”



# *Deux portraits, une passion commune : la mer*

## *M. Richard Pasquet*

*Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts  
Médiateur au Tribunal administratif de Bordeaux*

“



Adolescent, élevé au milieu des terres et en banlieue de la capitale, la mer m'a toujours attiré. Atteint par ce virus, mes études d'ingénieur ont tout naturellement débouché sur une spécialisation maritime et, dès que je l'ai pu, j'ai posé mes valises sur le littoral : Brest, que demander de mieux ?

Vivre avec l'océan devant ses fenêtres, sur ce territoire pénétré de culture maritime et travailler à réparer les méfaits des pollutions marines accidentelles (après la catastrophe de l'AMOCO CADIZ).

C'est aussi là que j'ai pu commencer à naviguer sur mon premier bateau.

Je n'ai eu de cesse ensuite, dans mes pérégrinations de fonctionnaire, de garder cette attache avec la mer et de la pratiquer.

C'est d'abord une source d'apaisement et de bien être : l'immensité, les paysages et palettes de couleurs renouvelés avec le temps et la luminosité, le mouvement sans cesse recommencé et pendulaire de la houle et des marées, le grondement du ressac sur la côte.

C'est une leçon d'écoute et d'humilité. Naviguer nécessite d'être conscient de ses limites face à la variabilité et à la puissance des éléments. Il faut apprendre et « écouter » son environnement pour anticiper les situations difficiles. Il faut aussi savoir écouter ses coéquipiers et aplanir les divergences dès que des difficultés non prévues se présentent et que l'anxiété génère du stress.

C'est enfin une leçon de patience et de finesse, notamment quand on navigue à la voile. Il convient de suivre au mieux la force et les inflexions du vent, de savoir adapter l'allure et louvoyer car la ligne droite est rarement le chemin qui mène d'un point à un autre...

Ces attitudes se retrouvent dans les savoir-faire et savoir-être du médiateur : avoir une bonne connaissance du cas et de son contexte mais savoir rester réservé, écouter les parties prenantes et leur stress pour tenter de générer la compréhension et, pourquoi pas, la confiance entre elles, élargir le point de vue pour les aider à trouver ensemble une solution originale et pragmatique à leur litige qui n'est pas toujours « la ligne droite » qu'ils avaient en tête en entrant en médiation.

”

# *Réflexions du Docteur Florence Parant-Sicet :* *...Notre langage corporel...*

*Docteur en médecine légale, experte dans les dommages corporels et agressions sexuelles*

*Membre de l'Ordre Mondial des Experts Internationaux*

*Consultante pour INTERPOL*

*Médiatrice au Tribunal administratif de Bordeaux*

“

Les humains sont des êtres communicants. Les outils et les canaux utilisés sont le verbe ou l'oral, l'écrit, la vision, les groupes, le digital, l'interculturel et enfin le “non verbal”, celui qui va faire l'objet de ces quelques lignes. Cette forme de communication utilise les postures, les expressions et micro-expressions ...Le langage corporel, un des plus importants, révèle souvent bien plus que les mots prononcés par le patient expertisé : il est l'expression des émotions qui jouent un rôle fondamental dans le comportement humain.

L'expertise médico-légale est là pour évaluer un dommage physique et psychologique. La personne expertisée fera valoir, verbalement, sa douleur morale et physique et ses répercussions sur son quotidien, selon sa personnalité et sa structure psychologique. Cette douleur peut être minorée, majorée voire démesurée quand la personne s'est figée dans son statut de victime, statut qu'elle a fait sien pour pouvoir exister.



Lucia Heffernan

Le cas le plus connu est celui de “la belle hystérie” au sens clinique du XVIIIe siècle. Un dommage généralement minime sera transformé et élaboré par le sujet en un désastre douloureux l'empêchant de vivre normalement. Que faire ? Il faut alors adopter une attitude calme et reprendre l'histoire clinique à l'envers.

Que faire également devant une personne expertisée qui tente de modifier la vérité ? Certains préjugés persistent : se gratter le nez, éviter le contact visuel ou bien accrocher comme un perdu le regard, devenir nerveux et voir les pupilles se dilater par exemple sont censés être des signes qui accompagnent le mensonge.. **mais des personnes honnêtes, timides ou vivant dans un contexte tendu et difficile peuvent également les présenter.** Par contre ces signes peuvent être vrais pour les enfants.

L'expertise médico-légale est un “temps de catharsis” où il est nécessaire de toujours créer un climat de confiance, sans préjugés permettant d'éliminer les attitudes, expressions parasites et basiques.



## Suite ...

Mais chez la personne qui ment on peut retrouver par exemple le fait de toucher le cou, partie très sensible que notre cerveau reptilien protège afin qu'on ne nous "prenne pas à la gorge". Autre exemple, la "fausse surprise" : pour certains patients, la majoration des micro-expressions faciales de base de la surprise peut être synonyme de mensonge, ce d'autant plus que ces expressions durent plus d'une seconde ; on est enclin à penser que le patient essaye de feindre la surprise devant un état de fait qu'il connaissait déjà. On peut rajouter d'autres éléments : la direction du regard, le discours accentué avec une rhétorique complexe, les détails empilés, fermeture des épaules, manipulation des doigts et des mains, trémulations, ....



Pour l'expert et pour le médiateur, il est nécessaire de s'isoler de ses émotions, de porter attention aux détails, d'avoir une bonne mémoire, de déterminer cliniquement ce qui relève de la structure et de la personnalité de base naturelles et ce qui relève de la pathologie ou de l'attitude pathologique. Il n'y a pas de formule magique pour décrypter de manière certaine un comportement. Le langage corporel est une aide mais reste un élément parmi les autres. Il faut rester médecin, clinicien, humble, s'abstenir de diriger l'entretien.

Je terminerai sur cette phrase de Albert EINSTEIN « **il faut rendre les choses aussi simples que possible, mais pas plus.** » ”



Mais il est des histoires humaines inoubliables, comme le jour où j'ai rencontré cette femme violée suite à un rendez-vous sur internet.

Elle m'explique "qu'elle a survécu, qu'elle a de la chance d'être là..." Tout à trac, sans prévenir, au milieu de son "discours", je lui pose une seule question : « avez-vous eu l'impression qu'il n'allait pas vous laisser vivre ? ». C'est à ce moment-là, que ses micro-expressions ont révélé la réalité de son vécu qu'elle a instantanément réprimées et maîtrisées. Toutefois, à partir de cet instant, une porte s'est ouverte et son langage verbal s'est peu à peu transformé et a fait apparaître une douleur morale profonde, enfouie par elle, pour survivre.



# *Retour d'expériences de M. Yves Guerpillon, Spécialiste émérite des marchés publics*



*Ecole Centrale de Paris, ingénieur des Arts et Métiers  
Expert en ingénierie du sol, des matériaux et des infrastructures linéaires  
Médiateur au Tribunal administratif de Bordeaux*

“ Dans la gazette de décembre dernier le regard croisé des médiateurs évoque les points suivants : pouvoir d'influence du médiateur, autorité à ne pas confondre avec autoritarisme, l'importance de la communication non verbale (équithérapie). J'ajouterai que la compétence dans le domaine du litige peut être une force pour comprendre les médiés et les aider à trouver une solution. Mais l'ingénieur-médiateur doit savoir limiter son enthousiasme dans la recherche de cet accord. Cette compétence a tendance à rassurer les parties par des reformulations bien adaptées au problème à résoudre. Elles peuvent ainsi permettre à une partie de prendre conscience du fond de la position de l'autre.

Mais la limite est de ne pas tomber dans l'expertise. Pourtant lorsqu'un « blanc » s'installe dans une réunion plénière, il arrive qu'une partie demande : « Alors Monsieur le Médiateur que proposez-vous ? » C'est là qu'il faut relancer le débat par une question constructive et apporter des éclairages utiles.

Dans le cadre des marchés de construction d'ouvrages publics, les Maîtres d'ouvrages publics sont de plus en plus frileux devant les plus-values de travaux. Pourtant ces ouvrages sont chaque fois des pièces uniques et il est souvent difficile de tout prévoir dans le projet base du marché de construction. La médiation judiciaire permet de favoriser la recherche d'un accord pour une rémunération complémentaire non prévue en rassurant les donneurs d'ordre publics, les élus, les électeurs ou les actionnaires dont ils dépendent et éviter ainsi toutes suspensions.

C'est peut-être un pas vers la médiation préventive où l'intervention du médiateur vise à prévenir les conflits, celui-ci prenant sa part dans l'exercice de prospective. A titre d'exemple peut être citée la mise en place d'une cellule de médiation sur le chantier de la Ligne à Grande Vitesse avec un groupement de 23 entreprises pour une durée de 6 ans.

Mon expérience de Maître d'œuvre et d'expert judiciaire m'est très utile dans la compréhension des différends de la construction, souvent caractérisée par l'implication d'un grand nombre d'intérêts et d'acteurs et permet de donner au médiateur une certaine légitimité pour mener à bien les débats. Mais il faut rester humble et ne pas aller trop vite ; c'est aux parties d'avancer vers un accord qui comprend en général des concessions mutuelles que seules celles-ci peuvent faire en connaissance de cause.

”

# *Le billet du M' : Parole donnée à Mme Aline Daniel*

*Directrice des Affaires Juridiques du Centre de Gestion du département de la Gironde  
Médiatrice institutionnelle*

Comment vous relater en quelques mots plusieurs années d'expérimentation par le Centre de Gestion (CDG) de la Gironde du dispositif de médiation préalable obligatoire (MPO) dans les litiges de la fonction publique territoriale ?

**Voilà un beau défi lancé par l'équipe de La Gazette du M' que je suis honorée de relever.**

A partir du 1er avril 2018 le législateur nous a confié le soin de mener une expérimentation du dispositif de médiation préalable obligatoire (MPO) dans les litiges de la fonction publique territoriale jusqu'au 31 décembre 2021. Le CDG s'est immédiatement porté volontaire.

La MPO s'applique aux décisions individuelles défavorables (rémunération, refus de réintégration, refus de formation, refus d'adaptation du poste de travail,...) et nécessitant, en vertu du principe de libre administration, une délibération des administrations territoriales pour s'y soumettre ainsi qu'un conventionnement avec le CDG de leur ressort géographique.

En Gironde, à l'issue de la période d'adhésion à l'expérimentation, 240 collectivités et établissements publics ont délibéré en faveur de l'expérimentation, ce qui représentait plus de 18 000 agents publics couverts par la MPO.



La médiation constituait alors une innovation pour les centres de gestion qui ont désigné et formé des médiateurs en leur sein.

Responsable du service juridique du CDG 33, je me suis moi-même formée auprès du CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) puis de la CNPM (Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation) aux côtés d'autres médiateurs de centres de gestion avant de me lancer.

Au travers de la trentaine de médiations organisées durant l'expérimentation, j'ai rapidement constaté que les questions de rémunération, premier motif de demande de MPO, cristallisaient des conflits bien plus complexes et constituaient souvent "la goutte d'eau qui faisait déborder un vase", bien plein d'autres choses!

Les médiations ont ainsi été le lieu de nombreux dépassements du conflit par les agents et les collectivités. L'enjeu premier est ici de restaurer la relation de travail et de la faire perdurer dans le temps, ou à l'inverse de constater la rupture définitive de cette relation et d'accompagner les transitions.

Dès la mise en place de la MPO et tout au long de sa conduite, le CDG 33 a pu compter sur le soutien du tribunal administratif de Bordeaux notamment en termes d'actions de communication et de sensibilisation auprès des élus locaux / DGS / DRH, parfois craintifs car craignant un phénomène d'appel d'air (qui n'a pas eu lieu) ou ayant le sentiment d'une perte de pouvoir dans le dialogue social interne de leur collectivité.

“

Cette collaboration nous a été et nous est toujours précieuse dans le développement de nos actions de médiation à destination des collectivités territoriales de Gironde.

Suite au succès du dispositif de MPO, et pour parer à ses limites, le CDG 33 a élargi ses missions et propose désormais, en plus de la MPO, des médiations à l'initiative des parties et du juge dans les litiges de la fonction publique territoriale (nouvelles missions confiées aux centres de gestion et consacrées par la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire).

Afin de répondre au mieux aux besoins des employeurs territoriaux, nous sommes désormais trois médiatrices à assurer ces missions : Mesdames Carole GALLET et Alexia RUEDA, également formées à la médiation, et moi-même formons une équipe de médiatrices indépendantes et réalisant des médiations pour le compte du CDG 33. Cela fait de nous des médiatrices institutionnelles externes, dont la neutralité et la connaissance à la fois de la matière technique et juridique, mais aussi du territoire et des modes d'organisation et de décision des collectivités, constituent des atouts et des éléments facilitateurs dans le traitement de dossiers souvent complexes.

Inscrivant leurs actions dans une dimension régionale, les douze centres de gestion de la Région Nouvelle-Aquitaine ont récemment créé un mécanisme de continuité et de déport nous permettant d'intervenir au nom des uns et des autres lorsque cela apparaît nécessaire (conflit d'intérêts, absence, besoin de renfort...), afin d'assurer une continuité d'offre de médiation pour l'ensemble des agents publics et des employeurs territoriaux de Nouvelle-Aquitaine. Nous avons par ailleurs constitué un réseau régional des médiateurs des CDG afin d'échanger sur nos pratiques et de veiller à notre formation continue.

En 2024, la médiation proposée par le CDG 33 bénéficie ainsi d'une équipe renforcée, d'une responsable dédiée au développement de cette mission - Madame Carole GALLET, d'un appui régional et du soutien continu du tribunal administratif de Bordeaux que nous remercions chaleureusement.

La médiation est une chance pour les agents et les employeurs territoriaux d'explorer les causes profondes de leurs divergences apparentes, de s'exprimer dans un cadre neutre et d'écouter l'autre, d'être acteur dans la restauration d'une relation et la recherche d'une solution. Elle permet de mieux comprendre les décisions ou les réactions de chaque partie, et prend en compte les aspects humains des organisations de travail.

Souhaitons-lui du succès !



”

# *Le juge administratif et la médiation : Mme Patricia Prince-Fraysse*

*Ancienne directrice d'Hôpital  
Magistrate de l'ordre administratif  
Médiatrice au Tribunal administratif de Bordeaux*

“

Depuis mon enfance, je voulais exercer un métier « utile aux gens » selon mon expression enfantine. C'est ainsi que durant ma période d'activité, j'ai exercé plus de 27 ans en tant que directeur d'hôpital et les années restantes en tant que magistrat administratif.

J'ai retrouvé dans ces métiers le sens que j'avais imaginé à savoir le service rendu au public, ces deux professions qui semblent a priori éloignées se rejoignant dans leur dimension humaine ce qui les rend passionnantes. Dans le premier cas, et surtout dans mon dernier lieu d'exercice, j'ai contribué à aider les patients à résoudre les conflits de nature diverse qui pouvaient naître au cours de leur séjour hospitalier en étant à leur écoute, en créant des lieux de rencontre ; l'objectif était de renouer le dialogue en cherchant l'accord des parties et de parvenir à une solution équitable.



Lucia Heffernan



Lucia Heffernan

Il s'agissait également de donner au patient concerné voire à sa famille toutes les informations sur leurs droits quand il y avait cette nécessité. Dans le second cas, et lors du poste occupé en qualité de juge social, j'ai toujours essayé d'apporter des explications au requérant le plus souvent perdu dans la complexité du droit social soit au moment des séances orales d'instruction soit en audience afin là encore que le dialogue avec les administrations concernées puisse être renoué en veillant à ce que ce dialogue puisse être courtois, loyal et équilibré. Dans les autres postes occupés, j'ai toujours pris en compte la dimension humaine tout en n'oubliant pas bien sûr la dimension juridique mais les deux ne sont pas inconciliables.

Ainsi, le même fil m'a animé depuis mon enfance et sans interruption jusqu'à ce jour. C'est pourquoi, pour que ce fil ne s'éteigne pas, j'ai présenté ma candidature pour être médiateur. Telle est la passion du service au public.

”

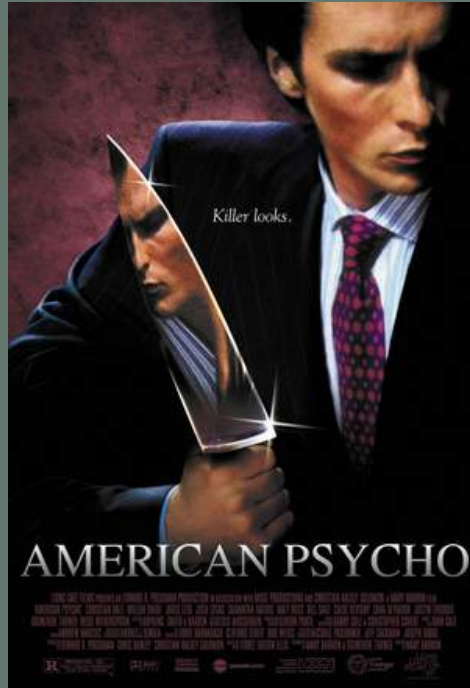
# *Cinéma et Médiation : Qu'en pense notre Psy?* *Docteur Jean-Pierre Carof*

*Médecin Psychiatre*

*Chef de clinique*

*Superviseur honoraire des médiateurs du Tribunal administratif de Bordeaux*

## AMERICAN PSYCHO



“

Ce film, interdit aux moins de 16 ans, en raison de ses images de violences de toutes sortes, est néanmoins particulièrement intéressant au regard des questions qu'ils nous posent sur notre relation à l'Éthique. Il aborde directement la question du lien social : illusion et ou réalité et par là-même celle de la médiation comme vecteur de pacification sociale.

### De quoi s'agit-il ?

"American Psycho" est un film réalisé par Mary Harron en 2000, basé sur le roman éponyme de Bret Easton Ellis.

Il suit l'histoire de Patrick Bateman, un jeune et séduisant banquier d'investissement à Wall Street qui mène une double vie en tant que tueur en série. Poussé par ses pulsions, en raison d'une « **idiotie** » fondamentale (au sens étymologique grec: « privé de », privé de compétences techniques dans ce travail absurde de « col blanc », un bullshit job de « management en ingénierie financière », et de responsabilité morale ce qui va toujours de pair), Bateman plonge dans une spirale de violence et de folie alors qu'il commet, au moins imaginativement si l'on en croit certains indices du film, des meurtres brutaux, tout en essayant de maintenir les apparences de sa vie sociale. C'est ainsi que dans ce film nous voyons l'acteur principal ne rien faire d'autre dans son bureau que de s'adonner à des injonctions de tenues vestimentaires « sexy » adressées à sa secrétaire-objet ou à des ordres de réservation de restaurants renommés pour tromper son ennui. Du coup, dans ce **vide sidéral** de la pensée professionnelle ou culturelle, il ne peut qu'apparaître des fantasmes qui seront dessinés ensuite dans son emploi du temps, manifestant alors le rôle de la **pulsion** en lieu et place du lien social.

Illusion ou réalité ?

## Pourquoi ce film est-il intéressant ?

Le film explore les thèmes de l'aliénation, de la psychopathologie grave et de la critique sociale. Obsédé par la perfection, la superficialité et le matérialisme de la société des années 1980, le thème principal explore donc comment ces « golden boys » occupent leur **vide existentiel et leur dés-incarnation subjective**, par des conduites toxicomaniaques (alcool, cocaïne, tabac, etc), pornographiques, en particulier sadomasochistes, ou d'autres conduites de simulacres, bref **dans une recherche absurde de toutes sensations violentes pour se donner un faux-semblant de réalité existentielle dans une incarnation vide de sens**.

Or ces tentatives de donner corps à un vrai sujet échouent invariablement car la visée rate ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire faire vivre un être vraiment sensé et non pas déclencher une réaction narcissique au « qu'en dira-t-on », réaction **imaginaire** déclenchée par la jalousie et dirigée vers l'Avoir : un salaire plus important que celui des autres, un appartement, une voiture, le corps d'un homme, celui d'une femme, des cartes de visites, une place au restaurant, etc, etc... Bref toutes choses ridicules au plan éthique, mais momentanément rassurantes pour des personnes angoissées, vides d'elles-mêmes et sous l'emprise du regard de l'autre. La comédie humaine au sens le plus cru du terme.



Lucia Heffernan

Ce que le film exploite surtout, c'est la fragilité que cette pression sociale excessive et cette guerre d'ego permanente révèlent chez des personnalités pathologiques plus ou moins graves. En effet, la débauche d'énergie (dans tous les sens du terme) que nécessite cette dissimulation du vide subjectif et la pose du masque du personnage (magnifiquement filmé), est épuisante, et de surcroît aggravée par la toxicité des produits dopants. Ce qui aboutit à l'**effondrement** des défenses psychologiques d'un sujet et à l'apparition d'un trouble, qu'il soit des conduites, de l'humeur ou de la personnalité, voire à l'apparition d'un trouble psychotique, ce qui est le cas ici. Car nous pensons qu'il s'agit d'une personnalité paranoïaque, dont la jalousie aiguë, l'absence de tout ressenti émotionnel laissent apparaître une série d'images de meurtres d'une cruauté extrême.

En conclusion, comme le dit Antonin Artaud : « le cinéma est un art où la psychologie même est dévorée par les actes »

# *La veille jurisprudentielle du M':*

Cour Administrative d'Appel de Lyon

N° 21LY03873

Lecture du mardi 8 novembre 2022

*54-05-05-02-01 : Procédure- Incidents- Nonlieu- Existence- Nonlieu en l'état-*

Médiation à l'initiative du juge dans le cadre d'instances pendantes devant lui (article L. 213-7 du code de justice administrative) - Protocole d'accord intervenu entre les parties conditionnant le désistement des requérants à la réalisation de diverses conditions aléatoires, sans délai imparti pour y satisfaire - Homologation de ce protocole d'accord par le tribunal administratif sur le fondement de l'article L. 213-4 du code de justice administrative, à la demande d'une des parties, dans une instance autonome - Non-lieu à statuer dans le cadre des trois instances pendantes - absence.

D'une part, si, lorsqu'une transaction est intervenue au cours d'une instance dont le juge était préalablement saisi et qu'une des parties ou l'ensemble des parties lui demandent de l'homologuer, il lui appartient, après avoir fait droit, le cas échéant, à la demande d'homologation de la transaction, de constater un non-lieu à statuer sur la requête ou de donner acte du désistement des parties si un tel désistement était conditionné par l'homologation (1), il résulte de l'instruction qu'en l'espèce, les parties aux instances en cause n'ont présenté aucune demande en ce sens dans le cadre desdites instances. D'autre part, il résulte des termes de l'accord issu de la médiation, dénués de toute ambiguïté sur ce point, que les parties à cet accord n'ont entendu mettre fin aux litiges concernés, le cas échéant en se désistant de leurs recours, que si les conditions comprises dans cet accord étaient remplies, ce qui ne ressort pas de l'instruction. Par suite, ce protocole d'accord, quand bien-même le tribunal administratif l'a homologué sur le fondement de l'article L. 213-4 du code de justice administrative, n'a pas eu pour effet de faire disparaître les litiges dont il était saisi (2). Irrégularité de l'ordonnance, intervenue d'ailleurs après une demande de maintien des conclusions à laquelle les parties ont répondu positivement, à avoir constaté un non-lieu à statuer sur les trois instances qui étaient encore pendantes.

(1)1. . CE Assemblée, 11 juillet 2008, Société Krupp Hazemag, n°287354, A - Rec. p. 273 et les conclusions B. Dacosta. (2)V. a contrario CE 30 octobre 1974, Commune de Saint-Pierre-les-Bois, n°88044, A, et les conclusions Morisot.



Lucia Heffernan



## *Dans le prochain numéro!*

C'est avec plaisir que nous avons intégré quelques-unes des œuvres de Lucia Hefferman dans notre Gazette pour ajouter de la poésie à nos pages. Lucia Hefferman transforme les expériences humaines quotidiennes en un univers animal alternatif dans ses peintures à l'huile avec une touche d'humour et de subversion. Voici le lien vers son site internet : <https://luciahefferman.com/>

Dans le prochain numéro, nous découvrirons Alberto Giacometti et Pierre Soulages.

Retrouver le 1er numéro : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiqués/La-Gazette-du-M>

Retrouver le 2ème numéro : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiqués/La-Gazette-du-M2>



Alberto Giacometti



Pierre Soulages

# *L'équipe de rédaction du M'*

Marie-Hélène TANGUY  
Rédactrice en chef du M'



Marie-Anne PRADAL  
Graphiste en chef du M'



Jacques VAUBOIS  
Correcteur en chef du M'



Elodie SOURIS  
Responsable en chef de la diffusion du M'

